

**PREAVIS AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS****concernant**

***une demande de crédit d'étude de CHF 79'950.- pour les études de projet de la mesure PM-08 du Projet d'agglomération, à savoir la création d'un itinéraire de mobilité douce le long de la RC 276 C-P (Chaussée de Treycovagnes) et la sécurisation du carrefour du Châtelard.***

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

**Contexte**

L'aménagement d'itinéraires de mobilité douce entre les localités périphériques et la ville d'Yverdon-les-Bains s'intègre dans le développement du concept de transport de l'agglomération yverdonnoise (AggloY). A cet égard, la mesure PM-08 du Projet d'agglomération vise à résoudre le déficit en matière de sécurité routière pour les usagers motorisés et non motorisés sur la route cantonale RC 276-C-P entre les communes de Treycovagnes et d'Yverdon-les-Bains.

Le renforcement des liaisons intercommunales est également opportun en vue d'accompagner les développements urbanistiques prévus dans le cadre d'AggloY sur le territoire des différentes communes, notamment les plan d'affectation « Sous les Pins » ainsi que le PDL « Champs-Muraz » en cours sur les territoires respectifs des communes de Treycovagnes et de Chamblon.

C'est la raison pour laquelle la mesure PM-08 du Projet d'agglomération prévoit sur le territoire des trois communes deux projets distincts : une première mesure sur le domaine communal de Chamblon (Montée de Chamblon), déjà réalisée, et une seconde mesure sur la route cantonale RC 276 entre le village de Treycovagnes et le viaduc autoroutier, objet du présent préavis.

Le financement de cette seconde mesure a fait l'objet d'une convention entre les Communes d'Yverdon-les-Bains et de Treycovagnes, ainsi que l'Etat de Vaud, sur la base des surfaces traitées sur chaque territoire.



Figure 1 : Plan de situation

Le présent préavis a pour but de présenter brièvement l'avant-projet développé à ce jour et de demander un crédit d'étude permettant le lancement des études de projet (phases SIA 32, 33 et 41 « projet d'ouvrage et procédures d'appel d'offres »). La demande de crédit d'investissement pour la phase de réalisation (phases SIA 51, 52 et 53 « projet d'exécution et suivi du chantier ») fera l'objet d'un préavis ultérieur, de manière simultanée avec la demande de crédit pour la réalisation des travaux.

## Historique

Ce projet est piloté par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), en coordination avec le Bureau AggloY, la Commune d'Yverdon-les-Bains et la Commune de Treycovagnes. Il incarne une réelle volonté de collaboration intercommunale au sein de l'agglomération, avec le soutien des services cantonaux.

Les réflexions initiales sur le sujet remontent à 2010. Après le réaménagement du tronçon situé sur le territoire communal de Chamblon, les études d'avant-projet ont été suivies par la filière Mobilité de la Ville d'Yverdon-les-Bains, la Commune de Treycovagnes et le Bureau d'agglomération AggloY entre 2014 et 2017.

Début 2018, les services cantonaux se sont prononcés favorablement quant à la poursuite du projet dans le cadre de la procédure d'examen préalable. Mi-2018, le Conseil d'Etat a également approuvé l'emprise du projet sur les surfaces d'assolement (SDA). Ainsi, le projet a pu être soumis à l'enquête publique durant l'été 2018.

L'élaboration du projet définitif représente la prochaine étape. La réalisation du projet est envisagée en 2021, une fois les crédits de réalisation obtenus.

## Description générale du projet

Le projet tend à améliorer la sécurité des piétons à la hauteur de l'arrêt de bus du Châtelard et celle des cyclistes sur l'entier du tracé. Il a également pour objectif d'améliorer la sécurité routière au carrefour du Châtelard, situé à cheval sur le territoire des communes d'Yverdon-les-Bains et de Treycovagnes.

Durant l'étude d'avant-projet, plusieurs variantes ont été analysées sous l'angle de critères techniques, notamment quant à la conception de l'arrêt de bus, l'aménagement du carrefour du Châtelard ainsi que des cheminements de mobilité douce sur la Chaussée de Treycovagnes.

Les aménagements retenus consistent à :

- Créer un itinéraire de mobilité douce en site propre, en parallèle de la route cantonale (cf. coupe de principe ci-dessous).
- Réaménager le carrefour du Châtelard à l'intersection entre les routes cantonales (RC) 274-IL-S (montée vers Chamblon) et 276-C-P (route Yverdon-Treycovagnes).
- Créer un arrêt de bus conforme aux exigences de la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées, du 13 décembre 2002 (loi sur l'égalité pour les handicapés, LHand) au lieu-dit « Châtelard », desservi par les lignes CarPostal et TRAVYS.
- Assainir les réseaux souterrains cantonaux.
- Assainir la route cantonale RC 276 C-P.

Un plan de situation relatif à l'avant-projet figure en annexe au présent préavis. Quelques coupes et situations schématiques concernant la commune d'Yverdon-les-Bains figurent ci-après pour permettre de mieux comprendre le projet.

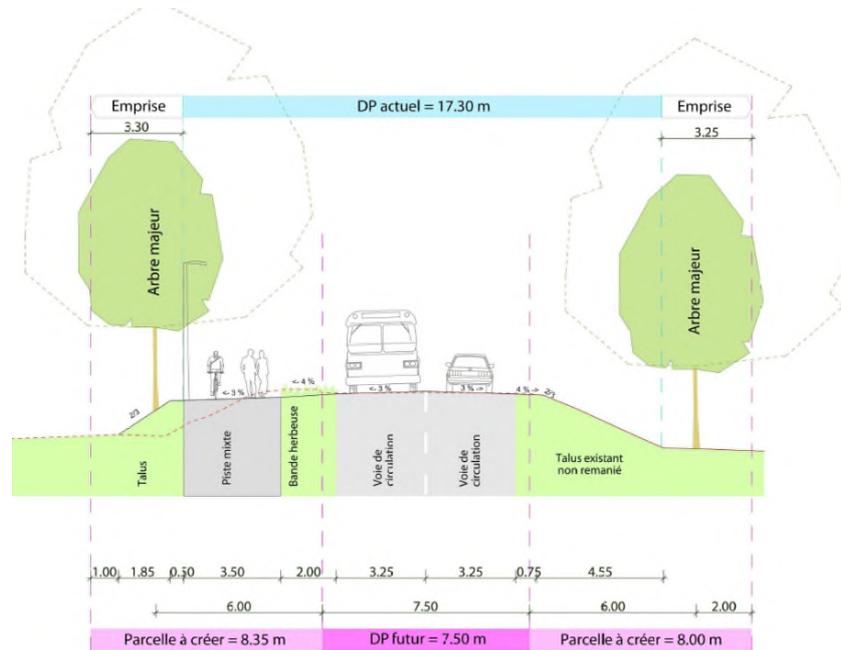


Figure 2 : Coupe schématique de l'aménagement prévu sur le tronçon yverdonnois

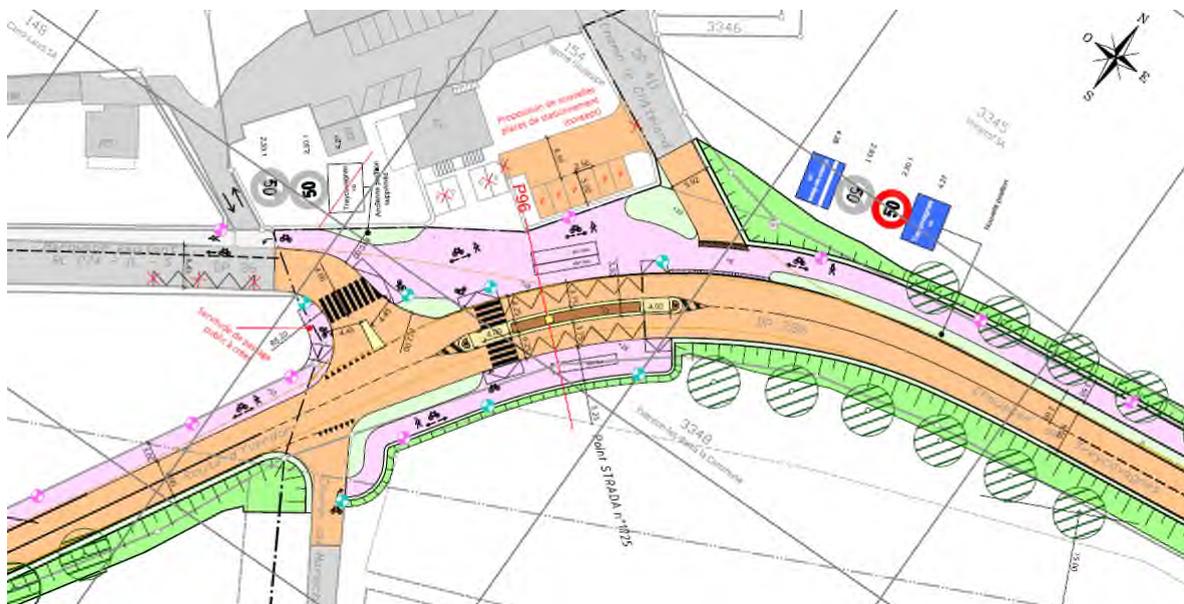


Figure 3 : Situation projetée au carrefour du Châtelard

## Projets connexes

### Densification de l'habitat

Ce tracé est stratégique, compte tenu de la réalisation future de plans d'affectation de part et d'autre de la Chaussée de Treycovagnes. Des projets d'importance s'inscrivent en effet dans le développement futur des communes de Treycovagnes et de Chamblon. Le PPA « Sous les Pins » ainsi que le PDL « Champs-Muraz » sont des projets en cours d'élaboration. Selon les études menées à cet égard par AggloY, ces communes connaîtront respectivement, d'ici à 2030, une croissance démographique importante, de l'ordre de 600 habitants (population actuelle de Treycovagnes: 451 habitants ; Chamblon: 542 habitants). Le renforcement des infrastructures entre la ville-centre et les villages est donc très important.



Figure 4 : Projets urbains d'importance dans le secteur concerné (Source : Jaquier-Pointet SA)

### Axe principal d'agglomération (anciennement route de contournement)

Au nord du tronçon, côté Yverdon-les-Bains, la route cantonale croisera le futur Axe principal d'agglomération (APA), à la jonction entre le tronçon ouest et le tronçon centre de cet axe.

D'importantes coordinations sont donc nécessaires et déjà en cours, du fait du développement récent du projet de l'APA, afin d'assurer la compatibilité des deux projets en ce qui concerne la continuité des cheminements cyclables et piétons et les différentes contraintes techniques (niveaux, réseaux souterrains, etc.). Ces compléments seront étudiés dans le cadre de l'élaboration du projet définitif d'aménagement de la Chaussée de Treycovagnes.

## Procédures suivies et à venir

### Examen préalable :

Comme mentionné en exergue, le projet est piloté par l'Etat de Vaud (DGMR). Il a été soumis à l'examen préalable des services cantonaux de septembre 2017 à février 2018, conformément aux exigences de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes (LRou). Les services de l'Etat de Vaud ont préavisé positivement le projet, moyennant quelques légères modifications de certains aménagements. Le projet a été adapté en conséquence avant la mise à l'enquête publique.

### Enquêtes publiques :

La DGMR a soumis le projet d'aménagements routiers à l'enquête publique du 26 juin au 27 juillet 2018, conformément aux articles 13 et suivants LRou. L'enquête publique nécessaire aux termes de la loi du 25 novembre 1974 sur l'expropriation (LE) est prévue pour l'automne 2019. La DGMR, qui assure la direction de ce projet, différencie systématiquement ces deux procédures pour des raisons administratives.

### Appels d'offres :

Une fois close l'enquête publique ouverte en application de la loi sur l'expropriation, les appels d'offres seront lancés, conformément à la législation en matière de marchés publics. La DGMR conclura sur cette base les contrats nécessaires avec les entreprises adjudicataires pour la réalisation des travaux.

### Demandes de crédits d'investissements pour la réalisation des travaux :

En l'état actuel du planning, les crédits d'investissement pour la réalisation des travaux seront demandés en 2020, tant au niveau cantonal qu'au niveau communal.

## Coûts et financement

### Investissement futur et subventions :

Les coûts totaux du projet (honoraires compris) ont été estimés sur la base de l'avant-projet détaillé élaboré par le bureau mandataire Jaquier Pointet SA.

Les coûts globaux sont répartis entre les trois propriétaires, en rapport aux travaux effectués sur leur territoire. Le tableau ci-dessous résume la situation définie par convention entre les trois acteurs :

Coût total du projet	A la charge de l'Etat de Vaud	A la charge de la Commune de Treycovagnes	A la charge de la Commune d'Yverdon-les-Bains
6'220'000 CHF	3'930'000 CHF	1'520'000 CHF	770'000 CHF
100%	63 %	24 %	13 %

Le financement du montant à la charge de la Commune de Treycovagnes est assuré, selon la décision du Conseil général du 18 juin 2018.

Le Grand Conseil vaudois statuera par ailleurs dans le courant de l'année 2020 sur une demande de crédit relatif au financement de la part cantonale, nécessaire à la réalisation de ce projet.

Dans les mêmes délais, la Municipalité soumettra une demande de crédit d'investissement portant sur les coûts à la charge de la Ville d'Yverdon-les-Bains. Déduction faite des coûts relatifs au crédit d'étude qui fait l'objet du présent préavis, le solde du montant à la charge de la Ville sera d'environ CHF 690'000.-. Le projet final et le devis final seront présentés plus en détail dans le cadre du préavis y relatif.

Le projet sera également subventionné par la Confédération dans le cadre du Projet d'agglomération, ainsi que par le Canton de Vaud (art. 56 LRou). Un montant d'environ 120'000 CHF sera ainsi alloué à la Commune d'Yverdon-les-Bains.

### Crédit d'étude

Par le présent préavis, la Municipalité demande au Conseil communal un crédit d'étude pour financer la suite des études de la phase projet (phase SIA 32, 33, 41), lesquelles permettront de préparer le projet d'ouvrage et les demandes d'offres en vue de la réalisation du chantier.

Les coûts d'études sont répartis entre les trois propriétaires, en rapport à la répartition fixée par convention entre les différents acteurs.

Coût d'études total	A la charge de l'Etat de Vaud	A la charge de la Commune de Treycovagnes	A la charge de la Commune d'Yverdon-les-Bains
615'000 CHF	387'450 CHF	147'600 CHF	79'950 CHF
100%	63 %	24 %	13 %

Au vu de ces éléments, la Municipalité demande dès lors au Conseil communal un crédit d'étude de CHF 79'950.-, nécessaire au financement des études à venir.

### Financement :

Les montants nécessaires à la réalisation de ces ouvrages (crédit d'étude et réalisation), y compris les subventions prévues, figurent sous ch. 6005 et 6006 au plan des investissements 2019-2028, pour un montant total de CHF 770'000.-. Le crédit de réalisation sera demandé sur la base des appels d'offres entrés, dans le courant 2020.

Les charges annuelles d'investissement pour le crédit d'étude demandé dans le cadre du présent préavis se montent à CHF 16'630.- et comprennent les frais d'intérêts variables sur le capital investi de CHF 640.- ainsi que les amortissements de CHF 15'990.-. La dépense sera amortie sur 5 ans au maximum.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre, en collaboration avec la DGMR et les communes membres d'AggloY, les études nécessaires en vue de la création d'un itinéraire de mobilité douce le long de la Chaussée de Treycovagnes et de la sécurisation du carrefour du Châtelard.

Article 2 : Un crédit d'étude de CHF 79'950.- lui est accordé à cet effet .

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 60.960200.19 « Crédit d'étude RC 276 Chaussée de Treycovagnes » et amortie en 5 ans au maximum.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



J.-D. Carrard



La Secrétaire adjointe



A. Rizzoli

Délégué de la Municipalité : M. Jean-Daniel Carrard, syndic

Annexe : Plan de situation (avant-projet)<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Cette annexe est uniquement consultable en version électronique. Elle est envoyée en version papier aux président-es de groupe et sera consultable lors de la séance de commission.

**PLAN DE SITUATION GENERALE**  
 axe n°3210 du PR 1675 - 150m au PR 1750 + 200m  
**ENQUETE TRAVAUX**

Dressé par :		 Jaquier Pointet SA Géomètres brevetés		Rue des Pêcheurs 7 Case postale 1401 Yverdon-les-Bains 024 424 60 70 info@japo.ch www.japo.ch		N° d'affaire <b>276-001</b>		Plan n° <b>1 B 01</b>	
		N°3239		ÉCHELLE 1:1000		FORMAT 297 x 1470 mm			
ind.	Date	Dess.	Contr.	Élément concerné		Descriptif modification			
a	14.11.2014	D.D.	J.B.	Version initiale					
	25.05.2018	A.L.	P.G. / B.D.	Version pour enquête publique					

Dressé par : Jaquier Pointet SA  
 Présenté par  
 le chef de la division IR:

PIÈCE DÉPOSÉE A ENQUÊTE  
 au Greffe municipal de la  
 Commune de .....  
 du ..... au .....  
 Le/La Syndic(que) :                      Le/La Secrétaire :

Approuvé par le  
 Département des infrastructures  
 et des ressources humaines  
 Lausanne, le .....  
 L'atteste: Le directeur général de  
 la mobilité et des routes:

Définitif et exécutoire le .....  
 L'atteste: Le directeur général de  
 la mobilité et des routes:

**Légende**

**Existant**

- Bord de la chaussée existante
- Chaussée
- Candélabre existant à supprimer

**Projet**

- Chaussée
- Trottoir / Piste mixte
- Ilot franchissable
- Ilot non-franchissable
- Bande herbeuse / Banquette
- Rampe d'accès
- Bordure franchissable (trottoir traversant)
- Talus en remblai
- Arbre
- Limite projetée
- Candélabre
- Candélabre (carrefour)
- Profil caractéristique
- Profil en travers
- Grille EC
- Gueulard EC

